



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

office national

Question écrite n° 8262

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'Office national des anciens combattants (ONAC). Afin de pérenniser l'existence et le bon fonctionnement de l'ONAC, de ses établissements et de ses services départementaux, il convient d'établir un nouveau contrat d'objectif et de moyens pour 2008-2012. Il souhaiterait connaître son analyse en la matière.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, tient à préciser à l'honorable parlementaire que la volonté du Gouvernement est d'assurer la modernisation et la pérennité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Un nouveau contrat pour la période 2008-2012 sera élaboré dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8262

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6429

Réponse publiée le : 8 janvier 2008, page 156